



**AVIS DE PUBLICITE
POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

❖ **Objet :**

Dans le cadre de l'organisation des animations de fin d'année à Argentière, la Commune de Chamonix souhaite organiser un marché de Noël qui se déroulera dans la salle communale d'Argentière les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023.

Est ainsi envisagé la mise à disposition de 16 stands, pour une durée de 2 jours, moyennant le paiement d'une redevance totale de 64 € par emplacement, basée sur les tarifs communaux.

• **Caractéristiques de la procédure à lancer**

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui dispose que : « l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester », la Commune doit procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article ci-dessus cité du CG3P.

• **L'occupant :**

- Proposera la vente de produits en lien avec les valeurs véhiculées par les fêtes de Noël
- Devra se conformer au règlement

❖ **Modalités de dépôt des dossiers de candidatures :**

Les candidats intéressés doivent retourner le formulaire de candidature rempli ainsi que des photos des produits proposés.

Les candidats devront être en capacité, au plus tard le 17 novembre 2023, de présenter :

- l'extrait « K bis » au Registre du Commerce de moins de 3 mois,
- l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours,
- le règlement intérieur daté et signé avec le tampon de la société,
- un chèque ou des espèces correspondant au montant total de la location soit 64 € TTC libellé à l'ordre de « régie salles communales d'Argentière »,
- un chèque de caution d'un montant de 180 € (non encaissé et rendu à l'issue de l'état des lieux) servant de garantie pour le matériel prêté, la tenue de la salle propre durant et à l'issue du Marché de Noël, la remise en place du matériel mis à disposition.

La non transmission de ces documents pourra rendre la convention caduque de plein droit.

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 10 novembre 2023 à 17h00 :

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :
argentiere.mairie@chamonix.fr
- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Maison de Village – Bureau d'Argentière
101, route du Village
Argentière
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

❖ **Modalités de sélection :**

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des critères suivants :

- **Qualité des exposants** : artisans, producteurs, artistes...**30 points**
- **Nature et qualité des produits proposés en rapport avec les fêtes de Noël** (prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël).....**20 points**
- **Originalité, authenticité et qualité des produits artisanaux****20 points**
- **Proximité environnementale dans le respect du principe de développement durable et de commerce équitable****20 points**
- **Respect des principes de sécurité, de santé, d'hygiène précisés dans le règlement****10 points**

La Commune informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.
Le candidat retenu devra conclure avec la Commune une convention d'occupation temporaire du Domaine Public.

❖ **Contact :**

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter :

- **Nathalie ROBERT,**
argentiere.mairie@chamonix.fr / 04.50.54.03.06